



DIRECTION GENERALE

Direction des Recettes et des Relations Assurance Maladie

Julien LE BONNIEC – Directeur – Adjoint

Tél : 05 49 44 40 60

E-mail : finances@chu-poitiers.fr

Monsieur GAUDINAT Jérôme
16, rue Théophraste RENAUDOT

86000 POITIERS

Dossier suivi par :

Danielle NAVARRE – Adjoint des Cadres Hospitaliers

Tél. 05 49 44 46 51

E-mail : d.navarre@chu-poitiers.fr

Poitiers, le 8 Mars 2010

Objet : Votre hospitalisation du 23 au 26 octobre 2009 -

Monsieur,

Votre courrier en date du 31 janvier 2010 a retenu toute mon attention.

Cependant, en dépit de la prescription établie par votre médecin traitant, le séjour dont vous avez bénéficié au CHU de POITIERS du 23 au 26 octobre dernier n'était pas lié à une prise en charge de type sanitaire.

Conformément à la procédure arrêtée avec la CPAM de la Vienne, les frais liés à une hospitalisation pour motif d'absence d'auxiliaire de vie à domicile ne peuvent être facturés à l'assurance maladie. Les frais sont alors à la charge du patient.

Ainsi, le titre de recettes émis à votre encontre doit faire l'objet d'un règlement de votre part.

Il vous appartient de vous rapprocher de la CPAM de la Vienne en cas d'interrogation complémentaire sur vos modalités de prise en charge en cas de rupture de prise en charge à domicile. Si cette situation était amenée à se renouveler, une solution pérenne devra en effet être trouvée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Jean Pierre DEWITTE

P. J. :

- Titre hospitalisation du 23 au 26 octobre 2009 -

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE POITIERS

Direction des Recettes et des Relations Assurance Maladie

Pavillon de la Facturation - 2 Rue de la Milétrie - B.P. 577 - 86021 POITIERS CEDEX

E-mail : d.navarre@chu-poitiers.fr

☎ : 05.49.44.46 51

- télécopie : 05.49.44.40.27